



# REPUBLIQUE FRANCAISE

<b>Département de la Meurthe-et-Moselle</b>
<b>Arrondissement de Nancy</b>
<b>Commune de Seichamps</b>

## DELIBERATION

### CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : .... <b>27</b>  Nombre de conseillers en exercice : ..... <b>27</b>  Date de convocation : <b>17 septembre 2024</b>
--

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois septembre à vingt heures trente, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de M. le Maire, adressée le 17/09/2024 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville - En raison de la Foire aux Fromages, l'accès à la salle du Conseil se fera à partir du parking (escaliers intérieurs) et non par la rampe extérieure comme habituellement.

**Présidence** : Henri CHANUT, maire.

**Etaient présents** :

MEON Brigitte, BRZAKOVIC Borisav, CHANUT Henri, CHARPENTIER Florent, COLNOT Charles, COULOMBE Pascal, DECLERCQ Alain, DUBAS Patrick, FORTINI Roland, GARCIA Juan-Ramon, GLESS Danielle, GUILLIN Stéphane, KEINERKNECHT René, KRIER Catherine, LANUEL-LE MARECHAL Yveline, MARTIN Frédéric, OGER Rachel, PARET Evelyne, ROZOT Jocelyne, SCHNEIDER Pierre, TREIBER Pascale, VERON Armelle, VIVIER Macha

**Mandat de procuration** : BERGE Dominique à DECLERCQ Alain, CHAKMA-HENRION Véronique à VIVIER Macha, DOERLER Marie à LANUEL-LE MARECHAL Yveline, ROYER Clément à CHANUT Henri

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Monsieur COULOMBE Pascal

Membres présents.....23  
 Absents ayant donné mandat de procuration.....4  
 Absents.....0  
 Votants.....27

**Délibération DELIB 56 2024**

**Convention de sponsoring pour les Boucles Seichanaises – Rapporteur : Macha VIVIER**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>

23	4	27	0	0	0
----	---	----	---	---	---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des impôts,

Vu la loi 2003-709 du 1<sup>er</sup> août 2003 relative aux mécénat, aux associations et aux fondations,

Considérant qu'en raison des contraintes budgétaires qui pèsent sur la commune, la Ville de Seichamps doit diversifier ses sources de financement pour conduire ses actions d'intérêt général,

Considérant que la Ville de Seichamps développe des événements ambitieux sur son territoire, contribuant ainsi à l'animation, au dynamisme et l'attractivité de la commune et notamment le projet de l'organisation des Boucles Seichanaises – édition 2024.

Considérant le souhait de certains acteurs économiques locaux de soutenir les projets de la commune,

Considérant que les collectivités peuvent recevoir des dons au titre de mécénat et peuvent mettre en place des partenariats de sponsoring avec des acteurs économiques dans le respect des règles des marchés publics,

Considérant la nécessité d'officialiser, de contractualiser et de détailler chacun des partenariats,

Considérant que le Conseil Municipal sera informé des conventions de sponsoring et de mécénat signées avec différents partenaires,

Après avis de la Commission finances et suivi du budget réunie le 16 septembre 2024,

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Approuver la convention type de sponsoring ci-annexée pour les « Boucles Seichanaises »
- Autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents y afférents avec les partenaires / sponsors.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Affiché le 24 septembre 2024  
Henri CHANUT,  
Maire.



Henri CHANUT  
2024.10.03 16:21:47 +0200  
Ref:7318294-10975245-1-D  
Signature numérique  
le Maire

Henri CHANUT